VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2019

56, boulevard Gustave Flaubert - BP 355 - 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 48 00 - Fax 04 73 42 49 00 - visas4@gestion4.fr - www.gestion4.fr
Visas 4 Commissariat - Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie régionale de Riom - SARL au capital de 96 420 euros - RCS Clermont-Ferrand B 339 418 535

GROUPE Gestion4

VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

56, boulevard Gustave Flaubert - BP 355 - 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 48 00 - Fax 04 73 42 49 00 - visas4@gestion4.fr - www.gestion4.fr
Visas 4 Commissariat - Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie régionale de Riom - SARL au capital de 96 420 euros - RCS Clermont-Ferrand B 339 418 535

GROUPE Gestion4

VISAS Commissariat 4

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

Association loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de l'APAMAR,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAMAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements » de l'annexe des comptes annuels relatif à la crise sanitaire COVID 19 et à ses impacts sur l'entité.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés membres de l'assemblée.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 septembre 2020

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT

Emily STRICKLAND
Commissaire aux comptes
Gérante - Associée

ANNEXE – Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A.P.A.M.A.R.

EXERCICE 2019

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	2019			2018	PASSIF	2019	2018
	BRUT	AMORTISS. PROVISIONS	NET				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
- Immobilisations incorporelles	48 545,00	35 694,75	12 850,25	17 260,25	- Réserve générale	1 094 258,48	1 094 258,48
- Immobilisations corporelles	343 847,04	200 486,80	143 360,24	163 156,88	- Report à nouveau	-295 465,73	-247 255,90
- Immobilisations financières	385,71		385,71	385,71	- Dettes non opposables au tiers financeurs	-1 454,40	-29 897,88
					- Résultat de l'exercice :		
					. Prestataire	153 218,95	-19 766,35
					. Mandataire		
					- Subvention d'investissement	17 084,70	26 522,94
TOTAL	392 777,75	236 181,55	156 596,20	180 802,84	TOTAL	967 642,00	823 861,29
					PROVISIONS P/RISQUES & CHARGES	43 175,55	43 175,55
					FONDS DEDIES	8 124,86	
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
- Avances & acomptes versés sur commande				4 163,61			
- Créances					- Emprunt et dettes financières		
- Créances clients	887 480,83	3 987,38	883 493,45	867 455,70	- Dettes fournisseurs	47 583,58	16 465,65
- Créances diverses	73 886,77		73 886,77	213 587,25	- Dettes fiscales et sociales	1 157 265,04	1 234 099,66
- Valeurs mobilières de placement					- Dettes diverses	24 145,55	22 482,11
- Disponibilités	1 132 975,33		1 132 975,33	871 011,04			
CHARGES CONSTATEES D' AVANCE	1 946,83		1 946,83	3 063,82	PRODUITS CONSTATES D AVANCE	962,00	
TOTAL	2 096 289,76	3 987,38	2 092 302,38	1 959 281,42	TOTAL	1 281 256,58	1 316 222,97
TOTAL GENERAL	2 489 067,51	240 168,93	2 248 898,58	2 140 084,26	TOTAL GENERAL	2 248 898,58	2 140 084,26

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

A.P.A.M.A.R.

EXERCICE 2019

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2019	2018	PRODUITS	2019	2018
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D' EXPLOITATION		
- Achat de matières consommables			- Prestations de service	6 016 529,87	5 936 167,00
- Autres achats et charges externes	1 021 984,29	1 002 367,05	- Subventions d'exploitation	39 023,56	43 735,62
- Impôts, taxes et vers. assimilés	418 778,64	234 276,28	- Autres produits	101 812,56	94 280,93
- Salaires et traitements	4 104 696,60	4 021 978,38	- Reprise sur provisions		
- Charges sociales	435 537,87	821 498,26	- Transfert de charges	5 112,22	5 172,48
- Dotation aux amortis. & provisions	28 932,40	29 518,25			
- Engagements à réaliser s/subventions accordées	8 124,86				
- Autres charges	4 230,45	476,51			
TOTAL	6 022 285,11	6 110 114,73	TOTAL	6 162 478,21	6 079 356,03
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS	1 272,24	1 503,87
- Dotations aux provisions dépréciations VMP					
- Charges nettes s/cessions VMP					
TOTAL			TOTAL	1 272,24	1 503,87
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- Sur opérations de gestion	4 387,76	1 053,03	- Sur opération de gestion	871,29	1 324,48
- Sur opérations en capital			- Sur opération en capital	9 438,24	9 438,24
- Dotations aux amortis. & aux provisions			- Reprise sur provisions	5 996,41	
TOTAL	4 387,76	1 053,03	TOTAL	16 305,94	10 762,72
IMPOTS SUR LES BENEFICES	164,57	221,21			
TOTAL DES CHARGES	6 026 837,44	6 111 388,97	TOTAL DES PRODUITS	6 180 056,39	6 091 622,62
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT	153 218,95		SOLDE DEBITEUR - PERTE		19 766,35
TOTAL GENERAL	6 180 056,39	6 111 388,97	TOTAL GENERAL	6 180 056,39	6 111 388,97

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

APAMAR

ANNEXES

EXERCICE 2019

ANNEXES COMPTES ANNUELS

Exercice 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

- ❒ Règles et méthodes comptables
- ❒ Notes sur bilan ACTIF
- ❒ Notes sur bilan PASSIF

****

Exercice clos le :	**31 décembre 2019**	
Durée :	**12 mois**	
Total bilan avant répartition :		**2 248 898,58 €**
Résultat :	**excédent comptable de**	**153 218,95 €**
	excédent administratif de	**60 016,24 €**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/05/2020 par les membres du Conseil d'Administration d'APAMAR

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l' exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- immoblisations :l'association applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06, néanmoins il n'a pas été identifié d'immobilisation susceptible d'être décomposée.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire
L'association compte tenu des seuils peut bénéficier du régime de faveur des PME et conserve les durées d'usage pour l'amortissement des immobilisations non décomposables.

EVENEMENT

L'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impacts sur les comptes 2019,
En 2020, La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause,
Durant le confinement, les interventions pour les actes essentiels ont été maintenus.
L'ensemble du personnel administratif était en télétravail
Au 30/4, le nombre d'heures d'intervention à baissé de 13,55 % par rapport à 2019
(-20,8 % pour le mois de mars et -42,25 % pour le mois d'avril)

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements retraite : **234 964 €**

Application de la Convention Collective Nationale des Organismes d'Aide à domicile ou de maintien à domicile.

Ils ont été calculés par salarié d'après le nombre de mois d'ancienneté acquis au 31/12/2019, soit
- après 5 ans d'ancienneté = 0,50 mois de salaire
- après 10 ans d'ancienneté = 1 mois de salaire
- après 15 ans d'ancienneté = 1,5 mois de salaire
- après 20 ans d'ancienneté = 2 mois de salaire
- après 25 ans d'ancienneté = 2,5 mois de salaire
- après 30 ans d'ancienneté = 3 mois de salaire

Le salaire retenu est celui du mois de décembre 2019 auquel ont été rajoutées les charges soit un taux moyen de **15,74%.**

Les engagements ont fait l'objet de calculs actuariels en prenant en compte la probabilité d'être présent et d'être en vie au moment du départ (63 ans).

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NEANT

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE Néant

Valeurs brutes	Au 1/1/19	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/19
2051 Logiciels	48 545,00			48 545,00
TOTAL AMORT IMMOB. INCORPORELLES	**48 545,00**			**48 545,00**
2131 Bâtiments	207 597,96			207 597,96
2135 Installations agencements	52 966,20			52 966,20
2183 Matériel de bureau & informatique	54 649,50	4 372,18		59 021,68
2184 Mobilier de bureau	24 261,20			24 261,20
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	**339 474,86**	**4 372,18**		**343 847,04**
2750 Dépôts & cautionnements	385,71			385,71
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	**385,71**			**385,71**
TOTAL GENERAL	**388 405,57**	**4 372,18**		**392 777,75**

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Amortissements	Au 1/1/19	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/19
2051 Logiciels	31 284,75	4 410,00		35 694,75
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	**31 284,75**	**4 410,00**		**35 694,75**
2131 Bâtiments	77 670,34	8 571,42		86 241,76
2135 Installations, agencements	44 419,39	5 251,83		49 671,22
2183 Matériel de bureau & informatique	33 424,52	9 623,78		43 048,30
21842 Mobilier de bureau	20 803,73	721,79		21 525,52
TOTAL AMORT. IMMOB. CORPORELLES	**176 317,98**	**24 168,82**		**200 486,80**
TOTAL GENERAL	**207 602,73**	**28 578,82**		**236 181,55**

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE

Néant

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Créances clients	887 480,83	883 975,84	3 504,99
Autres créances	73 886,77	73 886,77	
TOTAL	**961 367,60**	**957 862,61**	**3 504,99**

ETAT DES DEPRECIATIONS DES CREANCES CLIENTS

Dépréciations	Au 1/1/19	Variation	Au 31/12/19
Sur comptes clients	9 630,21	-5 996,41	3 633,80
Sur comptes caisses		353,58	353,58
TOTAL DEPRECIATIONS	**9 630,21**	**-5 642,83**	**3 987,38**

ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT

sarl VISAS & COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

ETAT DES DISPONIBILITES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à encaisser	22 229,31	22 229,31	
Chèques services à encaisser	10 986,79	10 986,79	
Crédit Agricole - compte courant	218 918,20	218 918,20	
Crédit Agricole - Livret A	78 789,84	78 789,84	
Crédit Agricole - Livret CSL	802 051,19	802 051,19	
Virement interne			
TOTAL	**1 132 975,33**	**1 132 975,33**	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

1 946,83

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

FONDS PROPRES

Réserve générale	1 094 258,48
Dettes non opposables au tiers financeurs (congés payés)	
Solde au 31/12/2018	-29 897,88
Dotation de l'année	28 443,48
Solde au 31/12/2019	-1 454,40

REPORTS A NOUVEAU

Valeurs	Au 1/1/19	Apport	Reprise	Au 31/12/19
119 Report à nouveau - solde débiteur	247 255,90	147 647,54	99 437,71	295 465,73
TOTAL REPORTS A NOUVEAU	**247 255,90**	**147 647,54**	**99 437,71**	**295 465,73**

ETAT DES SUBVENTIONS

Valeurs brutes	Au 1/1/19	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/19
1313 Subvention d'équipement Département 63	18 386,96			18 386,96
13182 Subvention d'équipement CNSA	18 386,96			18 386,96
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	**36 773,92**			**36 773,92**

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Etalement	Au 1/1/19	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/19
1313 Subvention d'équipement Département 63	5 125,49	4 719,12		9 844,61
13182 Subvention d'équipement CNSA	5 125,49	4 719,12		9 844,61
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	**10 250,98**	**9 438,24**		**19 689,22**

FONDS DEDIES

	Au 1/1/19	Dotation	Reprise	Au 31/12/19
1941 Fonds dédiés s/subv fonct - CD 63 "aides aux aidants"		8 695,00	570,14	8 124,86
TOTAL FONDS DEDIES		**8 695,00**	**570,14**	**8 124,86**

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/19	Dotation	Reprise	Au 31/12/19
Provisions pour risques et charges				
- provisions pour litiges (prud'hommes)	43 175,55			43 175,55
TOTAL PROVISIONS	**43 175,55**			**43 175,55**

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Dettes fournisseurs	47 583,58	47 583,58		
Personnel et comptes rattachés	748 848,61	748 848,61		
Sécurité Sociale & autres organismes	302 142,72	144 799,12	157 343,60	
Etat & autres collectivités publiques	106 273,71	106 273,71		
Autres dettes	24 145,55	24 145,55		
	1 228 994,17	**1 071 650,57**	**157 343,60**	

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : **962,00**

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN : **569 934,99**

- ❒ Personnel charges à payer 359 697,42
- ❒ Organismes sociaux charges à payer 49 900,76
- ❒ Autres organismes sociaux 98 918,10
- ❒ Etat charges à payer 33 596,17
- ❒ Etat - prélèvements à la source 1 804,97
- ❒ Etat - impôt sur les sociétés 164,57
- ❒ Etat - taxes sur les salaires 25 853,00
- ❒ Divers charges à payer 24 145,55

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

VISAS
Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2019

56, boulevard Gustave Flaubert - BP 355 - 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 48 00 - Fax 04 73 42 49 00 - visas4@gestion4.fr - www.gestion4.fr
Visas 4 Commissariat - Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie régionale de Riom - SARL au capital de 96 420 euros - RCS Clermont-Ferrand B 339 418 535

GROUPE Gestion4

VISAS Commissariat

APAMAR

16 rue Jean Claret
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

Association Loi 1901

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de l'APAMAR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L.612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➔ ***Avec la MSA AUVERGNE*** *:*

- Mise à disposition des locaux :

Refacturation de la mise à disposition de locaux et des charges locatives par MSA AUVERGNE (pour les sites de Clermont, Courpière, Riom, Issoire, Saint Sauves et Pontgibaud).

Charge totale supportée sur l'exercice 2019 : 41 090,69 €

(Les charges locatives regroupent les postes suivante : électricité, gaz, eau, assurance multirisques, contrats de nettoyage, taxe foncière, taxe d'habitation, charges locatives diverses, amortissements, location).

- Refacturation par MSA AUVERGNE de charges diverses de fonctionnement :

Téléphone : 1 060,66 €

Charge totale supportée sur l'exercice 2019 : 1 060,66 €

Administrateurs communs à la MSA AUVERGNE et à l'APAMAR : M. Philippe PANEL et M. Serge BIONNIER.

➔ ***Avec l'Association ASFAUVERGNE (organisme de formation) :***

- Refacturation par ASFAUVERGNE des frais de formation :

Coûts 2019 : 32 755 €

Administrateur commun à l'ASFAUVERGNE et à l'APAMAR : M. Philippe PANEL.

➔ ***Avec la MSA Services Auvergne : convention signée en date du 1er mars 2012***

- Mise à disposition de personnel : 290 152,88 €
- Quote-part des charges communes : 11 989,71 €
- Frais de télécommunications : 4 017,18 €
- Frais d'affranchissement : 37 238,62 €

Soit une charge totale sur l'exercice 2019 de 343 398.39 €.

Administrateurs communs à la MSA SERVICES AUVERGNE et à l'APAMAR : M. Philippe PANEL et M. Dominique DEPLAT.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 septembre 2020

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT

Emily STRICKLAND
Commissaire aux comptes
Gérante - Associée